



« La hiérarchie du parti a demandé à Messanga Nyamding de ne plus parler au nom du RDPC...il doit s'en tenir à ça » déclarait Simon Meyanga sur le plateau de Canal presse du dimanche 22 avril 2018

Invité préalablement à l'émission Canal Presse du dimanche 22 avril 2018, Pascal Charlemagne Messanga Nyamding avait finalement brillé par son absence. Le « biayiste » avait indiqué lui-même sur les réseaux sociaux quelques heures avant ce programme être désormais interdit de passage sur les chaînes de télévisions Canal 2 et Crtv.

« Un camarade politique du comité central vient de m'informer que Jean Fabien Monkam, conseiller du comité central et Pierre Moukoko Mbonjo ont demandé à Canal2 et à la CRTV de renoncer désormais à m'inviter sur leurs plateaux. Tout à l'heure, mon passage (sur Canal 2 ; NDRL) a été effectivement annulé » avait-il écrit.

En lieu donc et place de Messanga Nyamding sur le plateau de Canal Presse de ce jour, les téléspectateurs de la chaîne de télévision privée ont plutôt eu droit à la présence d'un autre cadre du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC). Simon Meyanga, il s'agit bien de lui.

Le journaliste et militant du RDPC, réputé lui aussi pour son franc parler d'entrer de jeu va

fustiger l'attitude de son camarade Messanga Nyamding. Simon Meyanga va clairement au cours du débat indiqué que Messanga Nyamding a été interdit de prendre la parole dans les médias au nom du RDPC.

« La hiérarchie du parti a demandé à Messanga Nyamding de ne plus parler au nom du RDPC. C'est une affaire de discipline du parti... nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude...il doit s'en tenir à ça », lançait-t-il.

Chose réfutée par Messanga Nyamding qui lui parle plutôt d'une « attaque orchestrée par ses propres camarades du RDPC » .

Rappelons que ce n'est pas la première fois que l'universitaire fait face aux les sanctions de la commission de discipline du Rdpc. Messanga Nyamding a plusieurs fois été interpellé sur sa propension à invectiver à longueur de journée dans les médias le parti dont il est l'un des cadres.

Ce natif du Nkam avait déjà été sommé en 2014 par un huissier de venir s'expliquer auprès de la commission de discipline du RDPC pour des actes d'indiscipline.

Retrouvez les propos de Simon Meyanga dans la vidéo ci-dessous (Canal presse 22 avril 2018)